

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 32 (1899)

**Buchbesprechung:** Bulletin : théologie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

---

## THÉOLOGIE

---

A. GRETILLAT. — LA MORALE CHRÉTIENNE<sup>1</sup>.

Ce n'est pas sans émotion que j'ai ouvert ce livre, dernier ouvrage d'un vaillant travailleur, d'un humble et fervent chrétien, d'un théologien qu'ont respecté et aimé ceux-là même qui l'ont combattu. En feuilletant ces pages empreintes d'une piété si profonde, marquées au coin d'une si vive originalité, si pleines de force et de candeur, je me reportais par la pensée aux jours déjà lointains où j'eus l'honneur de croiser le fer avec ce loyal et chevaleresque adversaire. Avait-il senti, sous la vivacité et l'ardeur de ma polémique, le sincère respect que m'inspirait son individualité religieuse et morale? J'ose le croire, puisque nos discussions, en se répétant, en se prolongeant, prirent de plus en plus un caractère de cordialité affectueuse et fraternelle. Cette heureuse transformation, qu'il m'est doux de rappeler en évoquant le souvenir d'un collègue trop tôt enlevé à l'Eglise et à la science, cet apaisement dans la lumière, cet échange fécond des intelligences facilité par le rapprochement des cœurs, s'opéra sous l'action pénétrante de sa probité scientifique, de sa bonté pleine d'humour et de franchise, qui désarmait la critique, ou qui lui enlevait du moins l'amertume et l'animosité. Ceux qui ont eu le privilège de le connaître et d'apprécier la trempe de son caractère, s'accorderont tous à dire que cet homme avait le droit de parler de morale, et qu'il était qualifié pour faire un cours d'éthique chrétienne : l'autorité personnelle venait renforcer ici et éclairer la compétence scientifique. Aussi notre première parole, en

<sup>1</sup> Tome I. Neuchâtel, 1898.

abordant le compte rendu de ce premier volume, doit-elle être une parole de reconnaissance à l'adresse des éditeurs qui se sont décidés à compléter l'exposé de théologie systématique de Gretillat par la publication de sa *Morale*. Ce n'est pas un témoignage banal de piété tardive que nous rendons à la mémoire du défunt, c'est l'expression de notre pensée tout entière, qui se traduit dans l'hommage que les éditeurs décernent à l'œuvre posthume du théologien de Neuchâtel. « C'est dans cette partie de son œuvre que se révèlent le mieux les dons éminents de M. Gretillat. »

Essayons de rendre brièvement compte de ce premier volume.

Dans son introduction (p. 1-104), l'auteur définit d'abord l'ordre moral : c'est l'ordre où agissent les forces libres de la créature, conformément aux normes posées par la volonté créatrice, en vue de la réalisation du plan du monde (p. 9). De cette conception de l'ordre moral découle la définition de la science morale en général. En opposition directe avec Schleiermacher qui fait de la morale une science descriptive, Gretillat conçoit la morale comme « essentiellement impérative et subsidiairement seulement descriptive; l'objet de cette science n'est le fait que pour autant qu'il est la réalisation normale de l'idée ou de la loi; ce qui est, en tant que manifestation de ce qui doit être. La science morale est donc, comme son objet lui-même, à la fois réaliste et idéaliste. Elle est réaliste, en ce qu'elle part forcément de la réalité présente et actuelle, de forces réelles et actuelles mises à la disposition d'agents actuels. Mais elle est idéaliste, en raison du double caractère idéal et éventuel de son objet; car cet objet est tout ensemble la loi, l'idée ou la norme morale, et le fait auquel cette norme s'applique. » (p. 27.) Resserrant le cercle de ses recherches, Gretillat, après avoir défini la science morale en général, s'applique ensuite à définir la morale chrétienne. Sans être exclusivement moral, ni exclusivement dogmatique, le christianisme a une morale; bien plus, « dans le christianisme la morale, l'accomplissement du bien par l'homme, est le but de toute révélation de fait ou de doctrine; le christianisme est sinon exclusivement, du moins essentiellement une morale, puisqu'il n'y a pas dans la révélation chrétienne un seul fait historique ou une seule doctrine qui n'ait une visée pratique. La révélation cesse ou se tait aussitôt qu'elle n'aurait plus qu'à nous instruire, ou qu'elle n'aurait plus, en se continuant, de résultat pratique à attendre. Rien n'est accordé dans l'Évangile à l'intérêt historique ou à la curiosité

scientifique, moins encore à l'imagination ou à la simple faculté admirative. » (33-34.)

Quelle est la caractéristique propre de la morale chrétienne? Il faut la demander à l'essence du fait chrétien. Or le centre de la révélation chrétienne est la personne et l'œuvre de Jésus-Christ. Il s'ensuit que la révélation chrétienne prête à la morale son objet, son type, ses forces et sa sanction finale. Son objet : le chrétien doit aimer Dieu en Jésus-Christ et le prochain en Jésus-Christ et pour l'amour de Jésus-Christ. Son type, c'est-à-dire la sainteté de Jésus-Christ, qui a été lui-même la loi accomplie, le bien incarné. Ses forces, ou l'agent divin de sanctification et de vie, le Saint-Esprit qui est l'Esprit de Dieu ou l'Esprit du Christ et qui agit dans le monde par l'intermédiaire de l'Eglise et de ses moyens de grâce. Enfin le christianisme assure à la morale la garantie de son exécution : cette sanction suprême et définitive se rattache également à la personne de Christ, Sauveur et juge de l'humanité.

Le problème si complexe et si discuté du rapport de la morale naturelle à la morale chrétienne est examiné par Gretillat avec beaucoup de soin, et son analyse se distingue par une grande finesse et par un louable effort de rendre justice à la valeur du bien « accompli en dehors de l'action surnaturelle de l'Évangile. » (p. 50.) « La morale est absolue, mais la révélation de la morale ne l'est pas. La loi morale, qui présente le but absolu et idéal appelé le souverain bien aux efforts de l'humanité, ne se manifeste pas tout entière, dans toute son étendue, à chaque époque, dans chaque région, dans chaque cas, à chaque instant et pour chaque individu.... Tous étant appelés et obligés moralement à tendre au terme absolu, tous n'y sont pas tenus sous une forme identique dans le moment actuel, ni avec la même dotation de connaissances morales et de forces morales. Cela revient à dire encore que la loi est absolue et demeure une et immuable, mais que le devoir, qui est la traduction actuelle, concrète et successive de la loi, varie d'un individu à l'autre et même d'un instant à l'autre chez le même individu. Mais aussi, à ces inégalités dans la dotation morale faite aux diverses fractions de l'humanité et aux divers individus qui la composent, répondent des inégalités de responsabilité, Luc XII, 48. » (p. 51.) « La supériorité absolue de la morale chrétienne sur toute autre résulte de la supériorité absolue de la révélation dont cette morale dérive, de même que la valeur

relative et provisoire de la morale naturelle est donnée avec la valeur relative et provisoire de la religion naturelle. » (p. 54.)

Les considérations présentées jusqu'ici nous permettent maintenant d'établir notre définition de l'éthique chrétienne : elle est « l'exposé systématique de la loi du bien, telle qu'elle s'est réalisée parfaitement dans la personne et la vie de Jésus-Christ et se réalise progressivement chez tous ceux qui croient en Jésus-Christ, en même temps que des forces surnaturelles offertes à l'homme pour concourir à cette réalisation. » (p. 57). L'éthique, ainsi définie, peut-elle se constituer comme science? Si le fait moral est pratique, issu directement de la volonté, n'échappe-t-il pas aux déductions et aux classifications scientifiques? A cette question l'auteur répond en consultant l'expérience. Il constate que, même dans les actes les plus spontanés, la délibération et la réflexion, ne fût-ce qu'à un degré minime, ont dû précéder la décision prise et l'œuvre accomplie. Dès lors, il s'agit de savoir « s'il est utile que, d'élémentaire et fragmentaire, comme elle se montre à nous dans le cas particulier, la connaissance morale se reconnaisse, se formule, se généralise, et autant que la matière le comporte, s'ordonne en système; en un mot, si la connaissance morale étant reconnue bonne, la science morale ne sera pas encore meilleure. Il nous semble que la question est résolue en même temps que posée. » (p. 60.)

La méthode particulière de la morale chrétienne résulte de l'objet qui lui est propre et de la tâche qui lui incombe. Cette méthode est abstraite, en tant que l'éthique connaît des principes, et pratique, en tant que l'éthique suit ces principes dans leurs applications les plus générales (p. 64). Gretillat s'attache à montrer que si la science morale était exclusivement préoccupée des principes, elle deviendrait infructueuse, et que, d'autre part, si elle se faisait exclusivement pratique, elle tomberait dans l'empirisme et la casuistique. — Le chapitre consacré aux sources de l'éthique chrétienne (p. 71-99), réduisant ces sources aux documents bibliques de l'Ancien et du Nouveau Testament, commence par poser quelques principes excellents et qui rallieront sans peine tous les suffrages. « Il s'agira de faire le départ dans les parties morales du Nouveau Testament entre l'élément permanent et universel et l'élément local et temporaire qui n'était que l'enveloppe éphémère du principe souverain, de même que l'ancienne alliance tout entière était l'enveloppe préparatoire de la nouvelle.... Le double écueil à

éviter sera donc, d'une part le latitudinarisme ou l'ultra-spiritualisme, c'est-à-dire la tendance à s'écarter dans les applications particulières des principes généraux renfermés dans les saintes Ecritures, d'autre part, le littéralisme, qui consiste à copier plus ou moins servilement et à transporter telles quelles dans notre temps et nos circonstances les règles morales données soit à l'ancien peuple d'Israël, soit aux chrétiens de l'Eglise primitive. » (p. 72-73.) En étudiant en détail l'usage des documents bibliques dans l'éthique chrétienne, l'auteur ne s'arrête pas longuement au Nouveau Testament (p. 74-77), tandis qu'il consacre 22 pages aux documents de l'ancienne alliance. Il est évident que les préférences personnelles, je veux dire les préoccupations apologétiques de l'auteur, se révèlent dans cette disproportion qui a lieu de surprendre le lecteur. Les observations qui concernent le Nouveau Testament sont inspirées par le tact moral et religieux qui distingue le jugement de l'auteur et lui assure une indépendance égale à sa piété. Gretillat nous paraît moins heureux et moins fort lorsqu'il traite de l'Ancien Testament et de l'usage qu'il convient d'en faire dans la tractation de l'éthique chrétienne. Sa tentative de « disculper les documents sacrés des Juifs du chef d'immoralité » (p. 81) est assurément très habile, mais l'habileté qui s'y déploie est trop souvent celle de l'avocat qui plaide une cause difficile et compromise. Que dire d'affirmations comme celle-ci : « Il est manifeste que la réserve observée après le récit circonstancié de certaines infamies n'est souvent que le silence de l'horreur. » (p. 85). Gretillat ne se borne pas à soutenir que « l'Ancien Testament est un livre moral, parce que c'est un livre saint » (p. 86) il s'efforce d'établir « le rôle de l'Ancien Testament dans la morale chrétienne » (p. 87). Son argument principal, et à ses yeux, décisif, c'est que l'Ancien Testament est le document inappréciable d'une pédagogie divine, dont le chrétien est appelé et obligé à recueillir encore les fruits, aussi longtemps qu'il n'aura pas été définitivement affranchi de sa vieille nature. En outre, le point de vue de la nouvelle Alliance qui, à la fois très élevé et très restreint, se renferme dans les limites du salut individuel, a besoin d'être complété et élargi par les directions de l'Ancien Testament qui s'étend sur un plus vaste espace et embrasse un plus grand nombre de rapports. « Il y a des questions sociales, politiques, internationales que la révélation chrétienne ne touche pas ou touche à peine, pour ne pas dire qu'elle les évite avec intention.

Jésus-Christ s'est un jour formellement récusé en présence d'un cas de cette espèce (Luc XII, 14). Il n'a jamais pris parti pour ou contre une forme de gouvernement, pour ou contre l'esclavage, pour ou contre le droit de la guerre. La morale chrétienne a donc entendu laisser entre l'état de nature et l'état de grâce des lacunes que l'Ancien Testament, interprété par l'esprit du Nouveau, nous donne le moyen de remplir. » (p. 96). Le dirai-je? cet essai de réhabilitation de l'Ancien Testament reconquis pour l'usage et l'enrichissement de la morale chrétienne me semble singulièrement périlleux; ce n'est pas seulement le sens historique de l'auteur qui est en défaut, et il s'agit d'autre chose que de la position et de la définition d'un problème scientifique; il s'agit de savoir si le recours aux documents de l'ancienne alliance pour suppléer au silence de Jésus ne constitue pas un recul en deçà de la ligne que le Christ a tracée avec une clairvoyance et une profondeur incomparables entre les choses de la terre et les biens du royaume de Dieu. Demander à l'Ancien Testament des lumières sur les domaines que le Fils de l'homme n'a pas voulu aborder, c'est s'exposer à confondre de nouveau ce qui appartient à César et ce qui appartient à Dieu, c'est s'écarter de l'idéalisme religieux dont Jésus a été l'interprète parfait et dont il a fait le principe fécond et l'inspiration permanente de la vie morale.

Le rang de l'éthique chrétienne dans l'ensemble des disciplines théologiques a été déterminé dans la méthodologie de l'auteur. Aussi Gretillat se contente-t-il de résumer des conclusions déjà formulées ailleurs. La dogmatique est l'exposé scientifique des faits divins et purement objectifs accomplis ou devant s'accomplir dans l'histoire en faveur de l'humanité déchue; l'éthique est l'exposé systématique de toutes les déterminations de la liberté humaine répondant et devant répondre à ces faits divins. Il résulte de ces disciplines que le caractère de l'une de ces disciplines est historique et descriptif, celui de l'autre, impératif.

Le dernier chapitre de l'introduction à la morale traite de la division de l'éthique chrétienne. Il commence par une critique très judicieuse de l'essai de Schleiermacher, de sa fameuse trichotomie des biens, des vertus et des devoirs. La division proposée par Gretillat ne manque pas d'originalité. « Nous ne saurions commencer cet exposé sans fixer d'avance le terme de notre marche, car le premier pas sera déterminé par la nature de ce terme lui-même. » En conséquence, la première partie de l'Éthique

étudiera la destination normale de l'homme ou le principe premier de la morale et s'intitulera *Téléologie*. « Après nous être ainsi transportés à la fin prévue de toute activité morale, nous rétrograderons dans une seconde partie jusqu'au point de départ de cette activité, et nous y exposerons la condition de l'homme qui est l'agent moral appelé à réaliser cette fin; ce sera l'*Anthropologie*. Enfin, nous aurons dans une troisième et dernière partie, l'*Ethologie*, à combler l'intervalle entre ce point de départ et ce terme, en exposant la carrière que l'agent moral doit fournir pour que, de l'état décrit dans la deuxième partie, il puisse atteindre la fin prévue dans la première. C'est dire que l'objet de la troisième partie sera l'œuvre chrétienne comme la tâche suprême de l'homme dans l'économie actuelle, et comme l'unique condition qui permette à la nature humaine déchue de réaliser sa destinée normale. » (p. 103-104.)

Le présent volume renferme la téléologie (105-384) et les deux premières sections de l'anthropologie (p. 385-559.)

J'ai reproduit avec quelques détails la marche de l'introduction à l'éthique chrétienne et j'ai essayé d'en déterminer le caractère. Il est facile d'y démêler l'influence de Vinet, laquelle se révèle surtout dans la conception de l'indissoluble unité de la morale et du dogme, proclamée aussi par Secrétan. Les théologiens, dont l'auteur discute de préférence les solutions dans cet exposé des principes généraux de méthodes et de définitions, sont Schleiermacher et Rothe. Dans le corps de l'ouvrage, Gretillat revient à ces auteurs, auxquels s'ajoute une phalange nombreuse de théologiens, de philosophes, d'écrivains divers dont Gretillat cite ou discute les opinions avec une entière indépendance et dans des termes toujours élevés et courtois.

Je ne m'attacherai pas à analyser la *Téléologie* et l'*Anthropologie* de Gretillat. Celle-ci, qui expose d'abord « le principe divin de la nature humaine ou l'image de Dieu dans l'homme » (p. 386-440) et « la nature humaine considérée dans son état normal (p.440-559), ne relève, à vrai dire, que très indirectement de la morale, et les problèmes qu'y étudie l'auteur sont rattachés par la grande majorité des théologiens à la dogmatique plutôt qu'à l'éthique chrétienne. En revanche, la première partie du système de Gretillat nous transporte au cœur même des études de morale. J'appellerai surtout l'attention des lecteurs sur la critique des principes irrégieux (évolutionnisme, pessimisme, utilitarisme, morale intellectualiste,



esthétique, indépendante) et des principes religieux de la morale. Cette critique, sans être partout également rigoureuse et profonde, est riche en aperçus judicieux, en observations fines et frappantes. Les pages consacrées à la doctrine de la loi morale (p. 300-348) déterminent les caractères de la loi morale par opposition à la loi physique et à la loi civile, et analysent les modalités successives de la loi morale. Il faut regretter que Gretillat n'ait pas tenu compte des célèbres études de Schleiermacher, surtout de sa dissertation sur l'identité des lois de la nature et des lois morales. Le chapitre sur les déterminations particulières de la loi ou la doctrine des devoirs (p. 348-384) est nécessairement fragmentaire et devra donc être complété par les données de l'*Ethologie*. Nous saluons dès maintenant avec gratitude la publication de ce second volume, dont nous nous empresserons de rendre compte, et nous remercions sincèrement les éditeurs de nous avoir donné, dans ce précieux ouvrage, le testament théologique de Gretillat et le fruit béni de ses expériences morales et religieuses.

P. LOBSTEIN.

---

ED. BARDE. — COMMENTAIRE SUR LES ACTES DES APÔTRES<sup>1</sup>.

Voilà le produit de plusieurs années de travail, et, nous avertit l'avant-propos, il a bien fallu toutes les amicales instances de ses étudiants pour décider l'infatigable professeur à affronter la publicité. Ils le connaissaient trop favorablement par ses autres livres et par ses cours pour ne pas être assurés de son succès auprès des lecteurs de langue française, lesquels lui sauront gré de cette nouvelle preuve de dévouement à la cause évangélique. Clarté d'expression, chaleur d'âme, amour des missions et défense de certaines doctrines théologiques se retrouvent ici sous la plume de M. Barde comme dans ses discours hautement et justement appréciés.

Est-ce à dire que son *Commentaire sur les Actes des apôtres* satisfasse de tous points? Non certes. Pourquoi? Nous l'allons voir. L'essentiel, je n'en doute pas, c'est qu'il réponde à l'attente d'un grand nombre de personnes. Il est édifiant au premier chef pour quiconque parcourt ces annales de l'âge apostolique sans

<sup>1</sup> *Commentaire sur les Actes des apôtres* par Ed. Barde, professeur à l'École de théologie de la Société évangélique à Genève. Lausanne, Georges Bridel & C<sup>ie</sup> éditeurs. 592 pages. Prix : 12 francs.

autre préoccupation que la constatation du royaume de Dieu fondé par Jésus-Christ et continué au moyen de ses disciples sous l'action de l'Esprit saint.

Le commentateur de l'Oratoire de Genève a une loyale assurance : la question des sources ne l'arrête pas outre mesure. Il lui suffit, chemin faisant, page 127, à l'entrée du chapitre VII, d'écrire : « Le jeune élève de Gamaliel aurait-il pris des notes pendant le discours d'Etienne ? Peut-être. »

Page 160 : « Philippe me paraît être en grande partie l'historien de cet épisode [de l'évangélisation de la Samarie]. Nous verrons au chapitre XXI l'apôtre Paul, revenant de son troisième voyage missionnaire, accepter pendant plusieurs jours l'hospitalité de Philippe. Il ne viendra à l'esprit de personne de supposer que l'hôte et son visiteur aient gardé le silence sur leurs souvenirs. Paul n'aura pas été le seul à raconter les siens ; Philippe aussi aura parlé de ses expériences, de celles, entre autres, dont Dieu l'avait enrichi à ses débuts. Leurs conversations avaient un témoin, celui-là même qui dit *nous* en écrivant le chapitre XXI des Actes. Toujours à l'affût de renseignements précis, ce témoin aura noté ceux dont Philippe lui faisait part alors, et nous tenons ainsi de première main la narration du chapitre VIII. »

Page 265 : « Les prophètes dont il est parlé ici ont probablement fait partie de la visite mentionnée XI, 27. L'auteur va nous en nommer quelques uns. A ce propos, et dans maints détails subséquents, on remarquera la sûreté, parfois même la minutie de ses informations. On dirait souvent la reproduction fidèle d'un document écrit, conservé dans les archives d'Antioche. »

Page 320, touchant les décisions de la conférence de Jérusalem, chapitre XV, 23 : « Le texte nous en est très probablement parvenu dans les termes originaux, copiés par notre auteur d'un document conservé à Antioche. » Avec cette remarque qui donne à réfléchir : « La forme de la lettre est d'un vrai grec, comme il convenait pour des lecteurs hellénistes. »

Page 495 : « Nous avons le texte de cette lettre [du tribun Ly-sias]. Notre auteur aura pu se le procurer à Césarée, où son ami passa plus de deux ans ; et il ne croit pas hors de propos de nous le communiquer. Il a passé d'autres documents sous silence ; celui-ci, il le reproduit avec soin ; il en donne le *τύπος*, non pas seulement la teneur générale, comme l'entend Reuss, mais bien le contenu exact (le latin *exemplum*). La fidélité de cette copie

semble garantie entre autres par le verset 27, où Lysias écrit un mensonge ; un faussaire l'eût évité. Au reste, tout officier inférieur envoyant à son supérieur un prévenu à juger devait le faire accompagner d'une lettre analogue, le *elogium* des Latins. » [XXIII, 25.]

La discussion générale intervient, pages 574-580, pour combattre la triple main de Spitta, les dix sources de Clemen, et aboutir à des informations orales communiquées directement à Luc par Jean-Marc de Jérusalem, par le diacre Philippe, par Barnabas, par Paul plus spécialement, qui ajouta des fragments de son propre fonds : « Les discours dont cette seconde partie des Actes est semée ont été prononcés surtout par Paul. L'apôtre en aura fourni la matière à son ami ; des documents écrits, des notes, dirions-nous en langage moderne, ont pu lui en transmettre partiellement la forme. » Et rien de ses épîtres ? Pas même une allusion ! « Enfin, conclut M. Barde, je devrais dire surtout, il a été conduit dans le choix et dans l'ordonnance de ses matériaux par une source supérieure, dont j'aurais voulu entendre plus souvent sourdre les eaux dans le travail de Spitta ; et cette source c'est le Saint-Esprit. Jésus l'avait promis à ses disciples comme un guide bien instruit ; il devait leur remettre en mémoire toutes les leçons reçues du Maître. Ces leçons continuées, Luc nous les transmet dans le livre des Actes ; il nous en a avertis dès les premiers versets. Pourquoi le Saint-Esprit ne serait-il pas venu au secours de sa mémoire, en aide à son intelligence, pour lui apprendre à raconter, à discerner et à disposer ?... Vous faites de l'édification, nous dira-t-on. Ce n'est plus de la science ! Est-ce bien sûr ? Est-il vraiment scientifique, lorsqu'on étudie un livre, d'élaguer un des principaux éléments dont ce livre réclame et montre l'activité ? Ni la source A, ni la source B, ni le travail d'abeille exécuté par R ne sont prépondérants dans la composition des Actes. Ce livre est avant tout le livre du Saint-Esprit, et l'auteur a écrit, en se servant de tous ses documents, sous la direction de cet instituteur. »

Nous sommes d'accord pour reconnaître l'unité de composition finale d'un écrivain puissamment soutenu d'en haut et qui imprime au second tome de ses œuvres la tendance conciliatrice de ses pensées et de son style. Encore aurais-je désiré, et plusieurs avec moi, que nos milieux protestants fussent plus complètement initiés à ces tentatives de rédaction sur des matériaux de provenances araméennes et hellénistiques, qui percent sous la rhéto-

rique du Macédonien, employant le pluriel « nous » généralement à partir du chapitre XVI, 10. La terminologie étudiée par Zeller, sans nous imposer sa date tardive, méritait une plus sérieuse attention et, sans compliquer le problème, permettait de préciser davantage la question d'auteur.

Par contre, l'exégète n'accorde-t-il pas une place excessive à l'explication des miracles ? Décidément l'apologiste parle plus que de raison. Pour ce qui me concerne, j'admets l'intervention divine dans la naissance et l'existence de l'Eglise, comme chez son fondateur lui-même, Jésus-Christ. Mais parce que son Esprit agit, est à l'œuvre sur les lèvres, par les mains, dans le cœur et la conscience de ses ministres, il est superflu de nous le montrer comme du doigt jusque dans le détail du phénomène matériel, porteur ou signe au travers duquel un impotent, une pythonisse, des prisonniers ont trouvé la délivrance religieusement attribuée à Dieu. Ce besoin d'apologétique vous prend et vous poursuit partout. De là des développements d'une justesse discutable.

Quand Jésus a exprimé sa dernière parole, I, 9, page 20 : « Et, déjà pendant qu'il la prononce, un mouvement étrange se produit : son corps cesse de reposer sur le sol. Il est enlevé. Non pas brusquement ; graduellement plutôt et lentement. Il n'y a ni chariot de feu ni tourbillon, comme à l'enlèvement d'Elie. Mais une nuée, soudain, soustrait le Seigneur (*ὑπό, λαμβάνειν*) aux regards des apôtres. Ce départ est même comparé à une marche à travers les airs : deux fois le participe *πορευόμενος* est employé pour le décrire (v. 10, 11). Ne dirait-on pas un passage invisible établi entre la terre et le ciel, et les rapprochant l'un de l'autre ? (10.) » Cette fin suffisait.

Page 62 : « La question revient donc à celle-ci : douze hommes ont-ils pu en baptiser trois mille, entre midi et six heures, par immersion, avec la décence et le sérieux nécessaires ? Cela paraît infiniment peu probable. Dès lors cette conclusion s'impose : l'Eglise primitive n'a pas admis l'immersion seule dans l'administration du baptême ; elle a dû accepter aussi l'aspersion. » [II, 41.]

Page 98 : « Ce texte est un de ceux qu'on peut invoquer avec une certaine force en faveur de la personnalité du Saint-Esprit. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette question dogmatique. Notons un fait seulement : Pierre accuse d'abord Ananias d'avoir trompé le Saint-Esprit ; l'instant d'après il lui reproche d'avoir

menti à Dieu. D'où semble ressortir la divinité du Saint-Esprit. »  
[V, 3.]

En réponse à Zeller rapprochant Pierre et Paul, dans leurs guérisons, page 294 : « Nous nous gardons de contester ces analogies ; mais elles ne nous prouvent pas le caractère fictif des récits. Elles établissent, au contraire, un plan bien arrêté du Seigneur ; Jésus a décidé de donner un même pouvoir à l'apôtre des circoncis et à celui des Gentils. Les chrétiens de Jérusalem ont précisément proclamé cette égalité au moment où ils ont appris les détails du premier voyage de Paul. (Gal. II, 7-9.) Dieu ne voulait pas que son missionnaire « demeurât en reste » — *μηδέν ὑστερηκέναι* — vis-à-vis des apôtres les plus distingués. (2 Cor. XI, 5 ; XII, 11, 12.) »

M. Barde se complait à rappeler l'historicité accordée par Reuss aux faits miraculeux ; que n'imitait-il sa sobriété d'interprétation ? Il a prévu, bien qu'un peu tard, cette critique, page 586 : « Peut-être, en prenant chacun d'eux à part au cours du *Commentaire*, ai-je trop cédé au désir d'expliquer. »

Ses explications s'allongent au détriment de la traduction. Notre interprète a doublement tort de ne pas traduire in extenso, d'abord par le fait qu'il connaît les textes d'après **ABCDE**, et puis à cause du relief avec lequel il a l'habitude de rendre ses idées. Dans les Actes, ce serait un charme de lire la suite d'un récit ou d'un de ces discours que l'écrivain excelle à placer dans son cadre naturel. Il y a là une lacune littéraire, chrétienne surtout, que je regrette vivement. Cela vaudrait mieux que cette littéralité qui ne dit rien de définitif à personne, et que justifie mal l'excuse consignée à la page 7 : « Lorsqu'une traduction s'imposait pour un passage obscur ou contesté, lorsqu'il fallait choisir entre un certain nombre de versions, j'ai indiqué la mienne en italiques et en la faisant, autant que possible, littérale. A plus d'une reprise j'ai dû m'interdire d'en citer beaucoup d'autres ; le présent volume en fût devenu trop lourd à tous les points de vue. » Je ne comprends pas un commentaire ne tendant pas à une version lumineuse. C'est même le résultat le plus net des leçons d'exégèse, et d'un volume de ce genre, au terme d'un paragraphe, d'un sujet, si vous craignez de multiplier les coupures de votre texte. Le public français est en droit de réclamer de telles exigences de la ville des Rilliet, Segond et Oltramare.

Et puisque, à l'exemple de ce dernier pour l'épître aux Romains, M. Barde a confié l'impression de son travail aux presses scrupu-

leuses de la maison Georges Bridel et C<sup>ie</sup>, qu'il remercie en terminant, il aurait été bon de compléter les errata, ne fût-ce que par un avertissement à la jeunesse studieuse de corriger elle-même, dans les vocables grecs, les accents disparus (pages 147, 224, 228, 286, 296), les esprits déplacés (pages 109, 114, 292, 316, 382, 409), le iota souscrit tombé (pages 287, 290, 293, 514), de rétablir l'orthographe du substantif *νεανίας*, ligne 3 de page 153.

Mes relevés aussi pédants prouveront, je l'espère, aux lecteurs de cette Revue, qui le deviendront du *Commentaire* de M. Barde, le soin que j'ai mis à le voir de près, l'attrait que j'y ai trouvé et qui est réservé à tous étudiants, jeunes ou âgés, épris de culture biblique et de vocation pastorale. L'auteur sans cesse songeait à eux en tenant la plume. Sa lecture est grandement facilitée par l'excellente distribution de la matière, depuis le titre jusqu'à la conclusion, à laquelle ont été rationnellement renvoyées les discussions d'authenticité et de date. En dépit de nos critiques, le livre des Actes reste bien ouvert devant nous et fort utilement éclairé par son savant commentateur.

E. C.

---

J.-M.-S. BALJON. — NOVUM TESTAMENTUM GRÆCE<sup>1</sup>.

Ce que j'ai dit dans cette Revue (1898, p. 376 et 377) du premier fascicule de ce Nouveau Testament grec, paru l'année dernière et comprenant les Évangiles avec une portion du chapitre I<sup>er</sup> des Actes, subsiste à l'examen de la fin du volume complet, sortie de presse quelques mois après. Sous cette forme judicieusement abrégée, grâce au petit caractère très net et du texte et des notes, les étudiants posséderont une édition critique fort estimable du Nouveau Testament, à la condition toutefois de ne pas oublier de recourir immédiatement et souvent aux pages 725 à 731, contenant les *addenda et corrigenda*.

Il y a là plus que l'attestation des soins minutieux, attentifs de l'auteur, il y a la preuve d'une haute probité scientifique. Ce qui aurait été désirable, en outre, c'eût été de ne produire en librairie le volume qu'à la suite d'une revision définitive. Qu'un travail de ce genre exige sans cesse des additions, chacun le comprend. Seulement, que de corrections encombrantes il était possible

<sup>1</sup> Seconde partie, p. 321-731. Groningæ, apud J.-B. Wolters, 1898. — Prix : 4 flor. 25.

d'éviter ! Et voyez, dès la première, l'embarras : « p. I. Prol. I, 3 *lege auctum*. » La pagination vous amène au titre, où vous lisez, à l'endroit indiqué : *praesertim im usum studiosorum recognovit*. La dite préposition a continué d'être ainsi écrite jusque sur la couverture destinée au brochage. Cette vétille, qui ne saurait être mise sur le compte d'aucun des principaux participants à cette publication, me confirme dans l'intérêt ou plutôt la nécessité du coup d'œil final, fût-ce au prix de quelques semaines de retard.

Oubli aussi, facile à réparer au moyen de la lecture des errata, dans Mat. I, 17, après Βαβυλῶνος, que l'omission d'une ligne presque : *γενεαὶ δεκατέσσαρες καὶ ἀπὸ τῆς μετοικεσίας Βαβυλῶνος*.

Je m'explique Ἰάϊρος (d'autres éditeurs lisent Ἰάειρος) dans Luc VIII, 41, encore que de rares manuscrits l'autorisent, mais non dans Marc V, 22; alors pourquoi, p. 728, le rappel à ce passage : *lege Ἰάϊρος*.

Plusieurs notes déconcerteront les étudiants dignes de ce nom. Les voilà par exemple aux fameux versets 19<sup>b</sup>-20 de Gal. III, ici entre crochets : [διαταγείς δι' ἀγγέλων, ἐν χειρὶ μεσίτου. ὁ δὲ μεσίτης ἐνὸς οὐκ ἔστιν, ὁ δὲ θεὸς εἷς ἐστίν], avec cette annotation : « *interpolati sunt*. Cf. Baljon, De tekst. bl. 175-178. » Au IV, le même signalement ouvre le verset 25, sans son correspondant pour nous arrêter, sauf au bas de la page le fatidique *glossema*. Très rabbinique Paul dans ces sortes de discussions, où l'ancien élève de Gamaliel revient un instant à ses vieux procédés d'école. L'empreinte scolastique ne se perd pas si aisément; ce qui étonnerait, ce serait de ne pas la surprendre au moins une ou deux fois dans cette lettre qui a pour but précisément de combattre les méthodes des docteurs judaïsants.

Vous vous doutez bien qu'avec cette pratique d'amendement, notre édition emploiera la parenthèse pour Luc II, 2 : (αὕτη ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου), avec l'avertissement obligé : *Hic versus interpolatio est*.

Il serait puéril de ma part de multiplier ces chicanes de détails, et, passant à l'autre extrême des préceptes généraux, je persiste à croire que, pour un ouvrage d'érudition autant que pour un poème spécifiquement littéraire, il est bon de nous rappeler le vers de Boileau :

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

E. C.